

REMARQUES IMPORTANTES

AVERTISSEMENT !

Ces jumelles répondent aux prescriptions suivantes de la classe laser 1 M des normes en vigueur EN 60825-1 ou IEC 60825-1 ou FDA21CFR 1040.10 et 1040.11, à l'exception de certaines dérogations conformément à l'avis laser n° 50 du 24 juin 2007. L'appareil est ainsi classifié comme étant sans danger pour les yeux et il peut être utilisé en conséquence. Il est néanmoins interdit de viser directement des personnes.



Déclaration de conformité FCC

Les jumelles ont été soigneusement testées et déclarées conformes aux limites d'un appareil numérique de classe B, conformément à l'alinéa 15 des réglementations de la FCC. Les limites ont été fixées afin d'éviter les interférences nuisibles à l'intérieur d'une zone résidentielle. Ces jumelles génèrent, utilisent et transmettent des ondes radio et, si elles ne sont pas installées et utilisées conformément aux instructions, elles peuvent provoquer des interférences nuisibles dans les transmissions radio. Il n'est toutefois pas garanti qu'il n'y ait pas d'interférences dans certaines installations. Si les jumelles provoquent des interférences nuisibles à la réception radio et TV, qui ne peuvent pas être éliminées par une mise en marche et un arrêt de l'appareil concerné, l'utilisateur dispose des possibilités suivantes pour stopper ces interférences :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception
- Augmentation de la distance entre l'appareil et le récepteur
- Contacter le revendeur ou un technicien radio/TV professionnel